

## LIVRET D'ACCUEIL

### ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET (AAAV) CENTRE DES ARTS DU LIVRE (CAL)

1) NOS ENSEIGNEMENTS .....	2
a) Qui, quand et comment s'inscrire ?.....	2
b) Quels sont les horaires des formations et les périodes de stage ?.....	2
c) Quels sont les coûts de formation ? .....	3
d) Avec quels équipements ? .....	3
e) Qui sont les formateurs ? .....	3
f) Organigramme.....	3
2) VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE .....	4
a) Lieu des cours .....	4
b) Parking.....	4
c) Repas .....	5
d) Hébergement.....	5
3) LA VIE AU SEIN DE L'ATELIER .....	5
a) La sécurité.....	5
b) Le rangement.....	6
c) Les fournitures.....	6
d) La bibliothèque .....	6
4) DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION.....	7
ANNEXE.....	8
Règlement spécifique dorure .....	8

## BIENVENUE A L'AAAV – CAL

L'AAAV est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, qui offre aux adultes, amateurs ou professionnels, des formations annuelles ou des stages, et accueille chaque année environ 250 élèves et 200 stagiaires. L'Atelier est en relation permanente avec les communautés nationales et internationales qui œuvrent dans les mêmes métiers d'art, organismes et syndicats professionnels (INMA, CSNRBD, SNDE, ARSAG, ...), écoles (ENSAV La Cambre, Ecole Estienne, Lycée Tolbiac, ...), associations (ARA, APPAR, ARO, ...) et bien sûr avec de nombreux professionnels, artistes ou artisans.

L'Atelier d'Arts Appliqués du Vésinet – avec pour domaines de formation la reliure, le décor, la dorure et la restauration – est né de l'initiative d'un groupe de passionnés réunis en 1977 autour d'Annie Persuy, fondatrice de cette association : Marguerite Collassin, Sün Evrard, Godelieve Dupin de Saint-Cyr, Marie-Pia Jousset ; par la suite, de nombreuses personnalités parmi les relieurs, doreurs et encadreurs, ont rejoint l'équipe de pionniers : Florence Jumelle, Monique Vaude, Pascale Théron, Florent Rousseau, Stéphane Ipert et bien d'autres encore.

### 1) NOS ENSEIGNEMENTS

Les formations, à destination des professionnels, futurs professionnels ou amateurs, se déroulent sous forme de cours, ateliers ou stages, en semaine ou le week-end.

Elles touchent aux métiers d'art-:

- la reliure : traditionnelle et contemporaine, reliure soignée et reliure d'art.
- le décor du livre.
- la dorure : titrage, décors, mosaïque sur cuir.
- la restauration : de livres, d'arts graphiques, de tableaux.

#### a) Qui, quand et comment s'inscrire ?

Nos élèves, professionnels ou amateurs, viennent de toute la France (dont 80% de la Région Ile-de-France) mais aussi de l'étranger (Belgique, Italie, Japon, Suisse, ...), certains en reconversion professionnelle.

Les inscriptions pour l'année suivante sont ouvertes dès le mois de mai. Les inscriptions aux formations annuelles et/ou aux stages se font auprès du secrétariat sur place ou par correspondance (courrier ou email). Elles ne deviennent effectives qu'après réception du règlement. Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site.

#### b) Quels sont les horaires des formations et les périodes de stage ?

Les formations annuelles régulières se déroulent de septembre à juin, hors vacances scolaires de la Région Ile-de-France. La formation est discontinue, c'est-à-dire sur des jours non consécutifs, en général un jour fixe par semaine.

Les stages de découverte, d'approfondissement ou de perfectionnement suivent un calendrier spécifique : en semaine, durant les week-ends ou les périodes de congés scolaires (Zone C).

### c) Quels sont les coûts de formation ?

Les coûts de formation sont différents selon les formations choisies : les tarifs sont indiqués sur chacune des fiches descriptives des cours et des stages. Les tarifs des formations ne comprennent pas l'adhésion à l'AAAV (obtention du statut de membre) ni les fournitures nécessaires.

L'AAAV est organisme de formation. A son initiative, l'élève peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation. Les démarches nécessaires à cette prise en charge doivent être faites par l'élève (voir page « Formation professionnelle » sur le site). En cas de prise en charge de la formation, des frais de dossiers supplémentaires seront demandés et seront à la charge du demandeur.

Des réductions sont applicables pour les habitants du Vésinet, pour les membres d'une même famille et aussi pour des inscriptions à plusieurs formations (sauf stages). Voir CGV.

### d) Avec quels équipements ?

Tous les enseignements (cours, ateliers, stages, C.A.P.) se tiennent dans nos locaux à CHATOU (78400) - 28 bis, chemin du Tour des Bois.

Administration et secrétariat : Tel : 01.39.52.85.90 – Par email : [aaav@wanadoo.fr](mailto:aaav@wanadoo.fr)

L'AAAV dispose de grands locaux lumineux et de plain-pied, mis à sa disposition par la Ville du Vésinet, et comprenant six salles de cours-ateliers, dotées de 8 à 12 postes de travail individuels.

Le matériel spécifique à l'exercice de chaque métier est mis à la disposition des élèves (hormis le petit matériel courant).

### e) Qui sont les formateurs ?

Chacun de nos formateurs est un praticien, artisan ou artiste. En plus de la formation qu'il dispense, il exerce lui-même son art, comme relieur, doreur ou restaurateur. Leur passion commune : préserver les tours de main et les savoir-faire, enseigner la théorie et la pratique des techniques traditionnelles et contemporaines, innover en développant un esprit créatif dans un souci de recherche et contribuer au développement de l'emploi dans les métiers d'art.

### f) Organigramme

Membres du Bureau :

- Florent Rousseau (Président)
- Laure Gompel (Vice-Présidente et Trésorière)
- Sophie Tallon (Secrétaire générale)

Responsable pédagogique – Florent ROUSSEAU

Responsable administratif – Sandie LOUVEAU

Référent handicap – Sandie LOUVEAU

## 2) VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

### a) Lieu des cours

Enseignement et administration se situent au 28 bis, chemin du Tour des Bois – 78400 CHATOU.  
Tel. : 01 39 52 85 90.

#### Nous rejoindre en voiture

- Au départ de La Défense, prendre l'A14 par le tunnel de la Défense, puis l'A86 direction Rueil et la sortie Chatou, puis la N190 qui conduit au Vésinet.
- Au départ de Cergy-Pontoise, prendre la N184, puis la N13 qui descend à Port Marly, poursuivre direction Le Vésinet en traversant la Seine au pont du Pecq.
- Au départ de Versailles, prendre la N186 qui conduit aussi à Port Marly, poursuivre direction Le Vésinet en traversant la Seine au pont du Pecq.
- Un parking est à la disposition des stagiaires et des visiteurs de l'AAAV, à 20m de l'établissement : « parking des associations ». Les places devant l'atelier sont réservées au stand de tir voisin.

#### En transport en commun

- Prendre le RER, ligne A, en direction de Saint-Germain-en-Laye, descendre à la gare RER Le Vésinet - Le Pecq.
- Prendre ensuite le bus ligne F depuis la gare RER Le Vésinet – Le Pecq, descendre à l'arrêt Roger Salengro.
- En cas d'absence de bus, comptez 15 minutes à pied depuis la gare RER Le Vésinet – Le Pecq.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous connecter sur le site suivant [https://www.transdev-idf.com/ligne-F/montesson-le-vesinet/019-01\\_BES](https://www.transdev-idf.com/ligne-F/montesson-le-vesinet/019-01_BES)



### b) Parking

Le respect des règles locales de stationnement des véhicules est de la responsabilité de chaque usager. L'AAAV décline toute responsabilité en cas d'infraction, incident ou accident mettant

en cause l'un de ses membres et visiteurs. De même, l'AAAV ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de détérioration de véhicule ou de vol.

Veillez à vous garer en épi, en pensant aux autres personnes qui auront du mal certains jours à trouver une place.

### c) Repas

Les stagiaires qui désirent prendre leur repas sur place peuvent le faire avec ce qu'ils auront apporté. Ils peuvent également se faire livrer de l'extérieur ou prendre leur repas dans un des restaurants à proximité.

Concernant les espaces communs : tout repas exige une nappe et de laisser la salle utilisée parfaitement propre. Respectons tout ce qui est collectif comme les micro-ondes (pensez à ouvrir la fenêtre si le plat réchauffé a laissé une forte odeur), le réfrigérateur, l'évier, le cas échéant la vaisselle nettoyée, essuyée et remise en place, les torchons mis à sécher, etc...

Respectez le tri collectif : une poubelle doit être réservée aux déchets des repas, le sac bien fermé et jeté à la fin du cours dans la poubelle extérieure ; le verre étant stocké à part.

### d) Hébergement

Deux établissements sont à proximité de l'atelier :

- Hôtel des Terres Blanches – 28, Chemin du Tour des Bois – 78400 Chatou – Tél 01 30 15 88 40.
- Hôtel Lusitanos – 18, Chemin du Tour des Bois – 78400 Chatou – Tél 01 39 52 14 65.

## 3) LA VIE AU SEIN DE L'ATELIER

L'AAAV est une association. Le mobilier et l'outillage sont des biens précieux dont nous profitons tous ; veillons à leur entretien et utilisons-les à bon escient.

Il n'est pas permis d'occuper les locaux, en dehors des horaires des activités planifiées (cours, stages, ateliers, ...), sans l'accord préalable d'un membre du Bureau et la présence d'un responsable désigné.

### a) La sécurité

La sécurité avant tout : tout scalpel, outil tranchant ou pointu, doit être rangé dans sa boîte et remis en place après chaque utilisation. Pensez à être muni(e) de chaussures adaptées (non ouvertes). Suivez les consignes de vos formateurs pour l'utilisation des cisailles et des presses à percussion et de tout autre outillage à risque, comme les réchauds à gaz en dorure.

Chacun est responsable de la bonne tenue des locaux qui lui sont affectés. Il s'assure que les matériels et outils mis à disposition sont utilisés conformément à leur destination et en respectant les règles spécifiques de l'atelier.

Votre formateur vous informera de l'utilisation (mode d'emploi et sécurité) des matériels et outils mis à disposition.

La fermeture des locaux (portes et fenêtres) et de l'électricité sera vérifiée et assurée par le dernier formateur ou membre quittant les locaux. L'utilisation du gaz est strictement réservée à la dorure et sous la responsabilité du formateur qui en assurera également la fermeture.

## b) Le rangement

Après chaque cours, ne pas oublier de nettoyer sa place et, chacun à son tour, de donner un coup de balai. Le service de nettoyage ne vient pas tous les jours, pensez à laisser la salle en ordre pour le cours suivant. A la fin du cours, relevez les stores et refermez les fenêtres.

Les formateurs et membres doivent laisser salle nette avant de quitter l'atelier, ils doivent en particulier s'assurer que les matériels et outils sont nettoyés, rangés et sécurisés.

Des casiers sont mis à disposition des stagiaires, afin de conserver les travaux en cours, si nécessaire. Pensez à apporter vos ais marqués à votre nom pour votre casier dans la réserve « élèves » (attention à ne pas laisser de livres de valeur dans les casiers ou dans les salles). En effet, les ais marqués AAAV doivent rester dans les ateliers, propres (sans colle, sans peinture, sans marques).

En règle générale, les matériels et outils ne doivent pas quitter les salles auxquelles ils sont destinés. Aucun emprunt de matériel ou outil appartenant à l'AAAV ne pourra être fait sans l'accord d'un membre du Bureau ou d'un formateur et sous sa responsabilité.

## c) Les fournitures

Les colles, les fils de couture, la mousseline sont mis gracieusement à la disposition de tous : ne prenez que le nécessaire aux travaux faisant partie du cours. Le restant des fournitures est en vente (réserve « fournitures ») à titre de dépannage et pour les besoins de votre cours : papiers, toiles, cartons, petit outillage, etc...

L'atelier dispose en effet d'un stock de fournitures à usage pédagogique pour les intervenants. En cas de besoin, un stagiaire pourra utiliser quelques-unes de ces fournitures sous la responsabilité de l'intervenant et en remboursant l'atelier.

## d) La bibliothèque

Une bibliothèque, comportant divers ouvrages de référence, revues et catalogues relatifs aux enseignements dispensés, est à la disposition des stagiaires (consultation sur place ou prêt, selon le cas). L'emprunt des livres est soumis à un règlement particulier disponible au secrétariat.

[Règlement spécifique dorure \(voir en annexe\)](#)

#### 4) DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Lors de votre formation, amateurs et futurs professionnels partagent le même enseignement. Le niveau d'exigence est le même pour tous, cependant les futurs professionnels font en plus l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières, selon un protocole prédéfini. Les stagiaires au statut « amateur » peuvent également, s'ils le souhaitent, bénéficier de ces évaluations durant l'année. Il suffit d'en faire la demande auprès du secrétariat.

Les fiches programmes de toutes nos formations sont disponibles sur notre site ou auprès du secrétariat et détaillent les méthodes et techniques pédagogiques, les moyens techniques et les méthodes d'évaluation, qui s'appliquent à votre cours / atelier / module / stage.

Votre satisfaction est notre préoccupation : au cours de votre formation, et en fonction de sa durée, nous vous demanderons de répondre à un ou deux questionnaire(s) de satisfaction, à chaud (pendant ou juste à la fin de la formation, pour tous les stagiaires) ou à froid (quelques mois plus tard, pour évaluer l'impact professionnel et donc uniquement pour les stagiaires en formation professionnelle).

Si malgré tous nos efforts, vous rencontrez un problème, nous sommes à votre disposition pour recueillir votre réclamation par le biais du formulaire en ligne.

Certificat de l'AAAV (formation reliure) : bien qu'il ne soit pas homologué par le ministère de l'Éducation Nationale, ce certificat est reconnu par les membres de la profession, en France comme à l'étranger, pour son haut niveau d'exigence. Les stagiaires en formation de reliure, amateurs ou professionnels, sont invités, au cours des trois années de leur formation, à présenter des travaux réalisés en dehors des cours pour obtenir le certificat de l'AAAV. Plus de renseignements auprès du secrétariat.

Nous vous souhaitons une excellente formation !

## ANNEXE

### Règlement spécifique dorure

Pour un bon usage de la salle de dorure, du matériel et de ses outils :

Gaz : seul l'enseignant est habilité à ouvrir et fermer le gaz.

Emprunt : aucun emprunt de matériel n'est autorisé.

Outils personnels : il est autorisé d'apporter son propre outillage pour travailler, mais en aucun cas il ne peut être stocké dans les placards ou laissé sur place.

Respect des méthodes de travail : respecter les règles enseignées comme ne jamais laisser les fers sur les réchauds, placer les fleurons dans les supports adaptés, remettre chaque chose à sa place.

Assemblage des composteurs : dans le cahier réservé à cet usage, l'élève écrit précisément son nom, prénom, titre composé, la police de caractère retenue et son numéro, le numéro du composteur, la date de début du travail, signature.

Désassemblage des composteurs : le travail de désassemblage se fait sous la surveillance de l'enseignant qui remet la police et le composteur en place. L'élève raye alors sur le cahier ce qui concerne ce travail.

Propreté et rangement : chaque élève est tenu de laisser sa place propre (notamment les traces de scotch), le réchaud, les boîtes à dorer et leur couteau remis à leur place. Les rangements de fin de journée se font sous la surveillance de l'enseignant.

Placards : les placards sont sous la responsabilité des enseignants et sont tenus fermés dans la mesure du possible. Ils le sont impérativement durant l'heure du déjeuner.

Cahier de correspondance : toute correspondance entre les cours de dorure se fait dans le « cahier de correspondance » réservé à cet usage.